

Conseil Municipal

Procès-Verbal

Séance du 29 Août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf Août, le Conseil Municipal de Fréjeville, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné du rapport subséquent et adressé au moins cinq jours francs avant la présente séance, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie de Fréjeville, sous la présidence de **José NUNES**, Maire.

Présents : José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, Mme Catherine AURIOL, M. Thierry CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, M. Thierry ZANARDO et Mme Hélène VA, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : M. Nicolas CAUSSE, conseiller municipal à M. Thierry CAUSSE, conseiller municipal.

M. Mathieu LAFON, conseiller municipal à M. Didier MAHOUX, troisième adjoint.

M. Laura GANSEMAN, conseillère municipale à M. Christophe MAURIES, premier adjoint.

Absents : M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint, M. Julien AMALRIC et Mme Sabine GORSSE, conseillers municipaux.

Madame Marie-Florence FARAL est nommée **secrétaire de séance**.

Ordre du Jour

N°28 : Décision Modificative n°1 : Virement de crédit au compte 204 181 du compte 231-209 d'un montant de 1311,20 €.

N°29 : Tarifs de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2025-2026 et participation de la commune.

N°30 : Transfert de la voie « Impasse des Vignes » dans la compétence voirie de la Communauté de Communes Lautrécois Pays d'Agout.

N°31 : Renouvellement de l'adhésion au dispositif de regroupement des Certificats d'Economies d'Energie du Syndicat Départemental des Energies du Tarn (SDET).

INFORMATIONS DIVERSES :

- Discussion sur la création d'une servitude « Rue du Four à pain ».
- Information sur le départ d'un agent titulaire (agent technique) et discussion sur son remplacement.

QUESTIONS DIVERSES

Ouverture de séance à 20 h 30.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 3 Juillet 2025.

Délibération n°28 : Décision Modificative n°1 : Virement de crédit au compte 204 181 du compte 231-209 d'un montant de 1311,20 €

Monsieur Thierry CAUSSE informe que lors de la préparation du budget, il a été oublié de prévoir la facturation du branchement du coffret mairie au SDET à hauteur de 1311,20 €.

Les crédits peuvent être pris sur le programme de l'école, étant donné qu'il n'y aura pas de travaux effectués cette année.

Donc virement du compte 231-209 au compte 204181 d'un montant de 1311,20 €.

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal DECIDE :

- Le virement de crédit au compte 204181 du compte 231-209 pour un montant de 1311,20 €.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 204181 : Sub org.publics divers - Biens mobiliers, matériel et études		1311,20 €
TOTAL D 204 : Immobilisations en cours		1 311,20 €
D 231-209 : TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECOLE	1311,20 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	1 311,20 €	

Délibération n°29 : Tarifs de la cantine et de la garderie et participation de la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs de prestations de la cuisine centrale pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 ont été transmis par la ville de Castres.

Les tarifs ont été revalorisés de 2.86 % :

- repas adulte scolaire : 5.75 € HT soit **6.07 € TTC**
- repas primaire : 5.06 € HT soit **5.34 € TTC**
- repas maternelle : 4.90 € HT soit **5.17 € TTC**

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'adopter les tarifs mentionnés ci-dessus à compter du 1^{er} Septembre 2025.
 - De maintenir la participation communale à **0.50 € par repas** pour le repas primaire et le repas maternelle. Par conséquent, il sera facturé aux parents domiciliés sur la commune de Fréjeville et dont les enfants fréquentent la cantine du RPI :
 - * **4.84 € pour le repas primaire**
 - * **4.67 € pour le repas maternelle**
 - De maintenir le **prix du repas adulte scolaire à 6.07 €** (pas de participation communale).
- Le tarif de la garderie est maintenu à **1 € TTC/demi-journée**

Délibération n°30 : Transfert de la voie Impasse des Vignes dans la compétence voirie de la Communauté de Communes Lautrécois Pays d'Agout

Après transfert de la voie Impasse des Vignes du domaine privé au domaine public de la commune propose de transférer la portion de voie concernée dans la compétence voirie de la Communauté de Communes Lautrécois Pays d'Agout afin de leur en céder l'entretien.

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'accepter la proposition de M. le Maire.
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce transfert.

Délibération n°31 : Renouvellement de l'adhésion au dispositif de regroupement des Certificats d'Economies d'Energie du Syndicat Départemental des Energies du Tarn (SDET)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2224-34,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur,

Vu de la délibération du 19 Juin 2025 du Syndicat Départemental d'énergie du Tarn portant notamment sur l'approbation de la convention jointe en annexe,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de signer cette convention d'habilitation, afin de promouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergies réalisées par la Commune et de les valoriser par le biais de l'obtention de certificats d'économies d'énergie,

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver la convention proposée entre le SDET et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer et à exécuter la Convention entre le SDET et la commune d'adhésion au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie, ainsi que toutes pièces à venir.

Informations diverses

Discussion sur la création d'une servitude pluviale « Rue du Four à pain », à l'Issartade, pour l'évacuation des eaux pluviales :

Des devis ont été faits. Le propriétaire est d'accord pour les travaux. Les travaux commenceront lundi 1^{er} septembre.

Information sur le départ de l'agent technique, Mr Bousquet, et discussion sur son remplacement :

Plusieurs possibilités se présentent si l'agent technique qui remplace Mr Bousquet, Mr Salvan est gardé.

- Stagiairisation ;
- CDD selon le modèle proposé par le CDG, de type L332-8-3 jusqu'aux 6 ans de présence dans la collectivité.

Questions diverses

L'agence Nationale du Sport a attribué une subvention d'un montant de 42 069,00 € pour le projet de City-stade. Il est décidé d'attendre de voir le montant des autres subventions accordées.

Mr le Maire présente le devis de réparation de la tondeuse, d'un montant de 804,66 € TTC.

Suite au passage de caméras dans les réseaux d'eau, Mr le Maire informe que l'on a reçu le rapport de ALTEREO qui sera transmis à tous les conseillers.

Mr Thierry Zanardo demande qui participera au Bar'Oc de septembre et octobre :

- Septembre : Pierre, José, Thierry
- Octobre : Cathy, Hélène, ?

Mr Christophe Mauries indique avoir reçu un courrier du Procureur de la République, classant sans suite la plainte déposée à la gendarmerie concernant le virement frauduleux de Lumelec.

Le SGC de Castres a réussi à récupérer la somme de 1248,55 € qu'ils ont restitué à la commune pour ce même paiement frauduleux.

L'épareuse a été passée au printemps et va être repassée courant semaine 37, le coût est de 80 € du km pour la banquette et 180 € du km pour la totalité de l'accotement.

Mr Didier Mahoux informe d'une fuite d'eau, au cimetière, qui résulte d'une canalisation enterrée percée, et qu'il y a eu des dégâts à l'extérieur des vestiaires. Il a été constaté qu'une douche est restée ouverte (ainsi qu'une lumière allumée) durant le mois d'août. Le SIAEP, s'étant rendu compte d'une surconsommation d'eau nous a prévenu.

Suite aux plaintes des locataires à cause des mauvaises odeurs, Mr Didier Mahoux indique que la fosse du presbytère est en très mauvais état. Des demandes de devis sont en cours mais il faudra prévoir de gros travaux pour la remise en l'état.

Mr Pierre Montenegro présente le projet pour la médaille avec le logo de la commune.



Suite à une visite chez Mme Culié, Mr Thierry Causse rapporte qu'elle aimerait faire couper des arbres et demande comment s'y prendre.

Mme Cathy Auriol indique que la salle de sport a été réservée par l'école le 19 décembre 2025 pour le spectacle, le 14 avril 2026 pour le carnaval et la semaine avant le 27 juin 2026 pour le spectacle.

Les défibrillateurs de la salle Fabre et des vestiaires sont trop exposés au soleil. Il faut trouver des solutions pour les protéger.

Fin de conseil à 22 h 30.

Le Maire,

José NUNES



La secrétaire de séance,

Marie-Florence FARAL